

LOI SUR LES SERVICES FINANCIERS (LSFin)

Informations destinées aux Client(e)s

Les informations générales figurant ci-dessous ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'être actualisées en tout temps. En cas de questions et/ou pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre chargé(e) de relation.

La loi fédérale sur les Services financiers (LSFin) et son ordonnance d'application (OSFin) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020. Cette législation a pour but de renforcer la protection des clients lors de la fourniture de services financiers par les prestataires de services financiers, et de contribuer ainsi à renforcer la réputation et la compétitivité de la place financière suisse.

La LSFin contient, à cet effet, des règles de comportement (obligations d'information et de documentation notamment) ainsi que des mesures organisationnelles. Vous trouverez, ci-dessous, les informations importantes pour vous en tant que Client(e)s.

Informations relatives à REYL & Cie SA (« REYL »), à son autorité de surveillance et à son organe de médiation

REYL est autorisée et supervisée par la FINMA en tant que banque au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB).

REYL & Cie SA
Rue du Rhône 62
1204 Genève
Suisse
+41 816 80 00
www.reyl.com
contact@reyl.com

Succursales en Suisse : Zürich et Lugano

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
3003 Berne
Suisse
+41 327 91 00
www.finma.ch/fr/contact/

REYL a pour priorité la satisfaction de ses Clients. Si nous ne répondons pas à vos attentes, nous vous remercions de nous contacter afin que nous puissions trouver une solution ensemble. Si nous ne parvenons pas, notre organe de médiation est l'Ombudsman des banques suisses qui se tient à votre disposition pour examiner, gratuitement ou à des frais minimes, votre réclamation.

Ombudsman des banques suisses
Bahnhofplatz 9
Case postale
8021 Zürich
Suisse
+41 21 311 29 83 (français/italien)
+41 43 266 14 14 (allemand/anglais)
www.bankingombudsman.ch

Protection des investisseurs

L'étendue de la protection des investisseurs dépend de la catégorisation de la clientèle et du type de services financiers fourni.

Services financiers

REYL fournit divers types de services financiers, tels que :

- La réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers ;
- La gestion d'instruments financiers (gestion de fortune) ;
- L'émission de recommandations personnalisées concernant des opérations sur instruments financiers (conseil en placement) ;
- L'octroi de crédits pour exécuter des opérations sur instruments financiers.

Catégorisation

REYL catégorise ses Clients dans un des segments suivants :

- Clients Privés (par défaut)
Clients non Professionnels et non Institutionnels
- Clients Professionnels
 - (i) *un établissement de droit public disposant d'une trésorerie professionnelle*
 - (ii) *une institution de prévoyance ou une institution servant à la prévoyance professionnelle et disposant d'une trésorerie professionnelle*
 - (iii) *une entreprise disposant d'une trésorerie professionnelle*
 - (iv) *une grande entreprise*
 - (v) *une structure d'investissement privée instituée pour les clients fortunés et disposant d'une trésorerie professionnelle.*
- Clients Institutionnels :
 - (i) *un intermédiaire financier au sens de la LB, de la loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin) et de la Loi fédérale sur les placement collectifs de capitaux (LPCC) ;*
 - (ii) *une entreprise d'assurance visées par la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LSA) ;*
 - (iii) *un client étranger soumis à une surveillance prudentielle à l'instar des personnes énoncées ci-dessus ;*
 - (iv) *une banque centrale ;*
 - (v) *un établissement national et supranational de droit public disposant d'une trésorerie professionnelle.*

Les Clients Privés bénéficient de la protection des investisseurs la plus élevée dans le cadre du service financier fourni.

Les Clients Professionnels et les Clients Institutionnels sont considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de LPCC. Les Clients Privés ayant conclu des mandats de gestion discrétionnaire ou des mandats de conseil en placement sont également considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de la LPCC.

Les Clients peuvent, sous certaines conditions, déclarer par écrit qu'ils souhaitent changer de catégorie pour une catégorie offrant un niveau de protection réglementaire moins élevé (opting-out) ou, à l'inverse, plus élevé (opting-in). Nous vous remercions de prendre contact avec votre chargé(e) de relation à ce sujet.

Risques généraux liés aux instruments financiers

Les transactions sur des instruments financiers comportent des opportunités et des risques. Il est donc important que vous connaissiez et compreniez ces risques avant de recourir à un service financier. A cette fin, vous trouverez des informations générales sur les services financiers ainsi que sur les caractéristiques et les risques des instruments financiers dans la brochure **ASB Risques inhérents au commerce d'instruments financiers**

Nous vous remercions de prendre contact avec votre chargé(e) de relation pour obtenir toute clarification complémentaire ou pour améliorer votre connaissance d'un instrument financier ou des risques spécifiques liés à un investissement envisagé.

Caractère approprié et adéquation des services financiers

REYL n'effectue aucune vérification du caractère approprié ni l'adéquation des ordres de ses Clients lorsque ses services se limitent à l'exécution ou à la transmission desdits ordres.

De même, REYL n'effectue aucune vérification du caractère approprié ni de l'adéquation lors de la fourniture de services financiers à des Clients Institutionnels.

REYL part du principe que les Clients Professionnels disposent des connaissances et l'expérience requises ainsi que la capacité à assumer financièrement les risques de placement liés aux services financiers qui leur sont destinés.

Coûts

REYL informe ses Clients des coûts liés aux services financiers fournis, notamment, au moment de l'ouverture du compte par la remise de la brochure tarifaire et en tout temps sur demande.

Des informations complémentaires relatives aux coûts liés à un instrument financier peuvent figurer sur la feuille d'information de base (FIB) ou le prospectus, si cette documentation est disponible pour le type d'instrument concerné. Les coûts de transaction figurent sur les relevés de transaction.

Conflits d'intérêts

REYL s'efforce de gérer les conflits d'intérêts potentiels qui peuvent survenir lors de la fourniture de services financiers de manière cohérente en se basant sur les critères d'intégrité et d'équité les plus élevés. A cette fin, REYL a mis en place des mesures organisationnelles adéquates pour identifier, éviter ou gérer ces conflits d'intérêts. Si les mesures internes se révèlent insuffisantes pour éviter que les intérêts des Clients ne soient préjudiciés, REYL leur divulgue, de manière générale ou spécifique, de tels conflits d'intérêts.

Offre de marché prise en considération

REYL travaille en architecture ouverte et donne accès à des instruments financiers disponibles sur le marché et émis par des tiers ainsi qu'à des produits développés par le groupe REYL, seul ou en partenariat avec des tiers.

Meilleure exécution

REYL a mis en place des dispositions de meilleure exécution qui permettent de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer le meilleur résultat possible en termes de coût, de rapidité et de qualité lors de l'exécution d'ordres des Clients.

Documentation

Lors de la fourniture d'un conseil en placement personnalisé concernant un instrument financier recommandé, REYL met à disposition de ses Clients Privés la feuille d'information de base (FIB) (ou son équivalent publié conformément à la réglementation européenne) ainsi que le prospectus si ce dernier doit être établi.

Dans le cas de transactions sans conseil, le KID sera mis à disposition uniquement s'il a été mis à notre disposition par le producteur de l'instrument financier et s'il est possible d'en trouver un au prix d'un effort raisonnable.

Vous pouvez également vous procurer ces KID – si fournis par le producteur – via notre site Internet à l'adresse <https://www.reyl.com/en/legal-information/product-information.html>